



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 7 OCTOBRE.

Le 29 septembre, M. l'alderman Kelly a été élu sans opposition, lord maire de la cité de Londres pour l'année prochaine. Le nouvel élu a remercié ses concitoyens et leur a donné l'assurance qu'il maintiendra l'hospitalité de la cité et exercera les hautes fonctions de sa charge sans aucune considération politique. Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

L'Université de Londres vient d'être en partie la proie d'un violent incendie qui a éclaté ce matin à cinq heures. Heureusement, le Musée et la bibliothèque ont été sauvés. Le dommage est évalué à 5,000 liv. st.; mais ce chiffre paraît exagéré. Quoi qu'il en soit, l'Université était assurée pour 10,000 liv. st. Il ne reste plus des bâtiments de l'école que les murs et deux ou trois voûtes. Toutefois les leçons ne seront pas interrompues, d'autres salles ayant été immédiatement préparées.

Le prix du charbon est moindre à Newcastle et à Sunderland que sur tout autre point du royaume. Dans le pays de Galles, dans le Staffordshire, et l'Yorkshire, à Liverpool, Bristol, Manchester, le prix est de 13 à 16 shillings, et même 18 shillings par tonneau. A Newcastle, au contraire le prix est, pour le charbon de la première qualité 10 shillings 3 d. le tonneau, sans frais à bord des bâtiments.

FRANCE. — PARIS, 8 OCTOBRE.

Ce que n'a pas fait M. Sauzet qui l'avait promis, M. Persil; sans s'y être engagé, vient de l'exécuter; ce que le ministre de conciliation n'avait point osé tenter, le ministre d'intimidation vient de l'accomplir au moins en partie. Le *Moniteur* de ce matin proclame et ordonne l'amnistie, non une amnistie générale, indistinctement accordée; mais conforme aux principes de la justice distributive, dit le rapport au roi.

L'ordonnance comprend 62 noms de condamnés politiques; à l'exception d'un seul, O'Reilly, dont la peine a été, sur sa demande, commuée en un bannissement de dix ans, il est fait à tous les autres condamnés remise du reste de la peine; la surveillance seule est maintenue.

Dans le titre que porte la nomenclature qui suit le rapport de M. Persil: *Etat des condamnés politiques dont les demandes en grâce peuvent être accueillies*, il faut sans doute chercher l'explication des motifs pour lesquels ne se trouvent point compris dans cette liste les détenus de Ham! Probablement ils auront persisté à ne point vouloir adresser de demandes en grâce, et le ministre d'autre part aura persisté dans sa résolution de n'accorder de grâces que celles qui lui seraient demandées. (La Presse.)

On lit dans le journal ministériel du soir: « L'ordre a été envoyé aux autorités de la Frontière de laisser rentrer en France tous les Français qui se trouvaient en Suisse, munis de passeports réguliers, au moment de la rupture des relations diplomatiques.

LA TERREUR.

M. Lucien Bonaparte, prince de Canino, membre et président de l'Assemblée des Cinq Cents, ministre de l'intérieur, frère de l'empereur Napoléon, est sur le point de publier le premier volume de ses *Mémoires*. Une note écrite entièrement de sa main et par laquelle il déclare désavouer tous ceux qui ont paru jusqu'ici sous son nom ou sans son nom d'auteur, ne laisse aucun doute sur l'authenticité de ces *Mémoires*. Le chapitre curieux que nous reproduisons aujourd'hui et qui a pour titre: *La Terreur*, caractérise parfaitement ces temps affreux, personne n'était plus à même que M. Lucien Bonaparte de tracer dans une peinture énergique et simple cette sanglante dictature, sous le régime de laquelle il a non seulement vécu, mais à laquelle, de son aveu, il a même pris part. Nous le laisserons parler:

« J'étais parti avec la députation d'Ajaccio; un bon vent nous poussa vers la France en vingt-quatre heures. Je l'avais quitté depuis quatre ans, sans avoir achevé mes classes au séminaire d'Aix, et j'allais y reparaitre chargé d'une mission politique. Ma vanité était exaltée à un tel point que je me croyais un personnage assez important pour devoir attirer les regards de la foule qui couvrait le port de Marseille, où nous débarquâmes à la chute du jour. Nous primes à peine un moment de repos, et nous nous rendîmes à la Société populaire. Dans une vaste salle, fort peu éclairée, siégeaient les sociétaires coiffés du bonnet rouge. Les tribunes étaient remplies de femmes bruyantes. Dès que le président eut annoncé une députation de patriotes corsés avec des nouvelles importantes, la parole nous fut accordée, et je fus appelé à la tribune avant d'avoir pensé à ce que je devais dire. Je m'écriai que la nation était trahie en Corse, et que nous venions invoquer les secours de nos frères.

« Comme j'ignorais la fuite de ma famille, je ne ressentais pas encore de haine personnelle contre Paoli, et je voulais le ménager; mais les acclamations des tribunes augmentaient à proportion de la violence de mes paroles, et pour la première fois j'éprouvai combien les passions de ceux qui écoutent ont de force sur celui qui parle. Entraîné par les cris, les trépignements des tribunes, j'en vins bientôt à dire tout ce qu'il fallait pour les exciter davantage; ce ne fut plus seulement un prompt secours que je demandai, mais je peignis Paoli comme ayant abusé de la confiance nationale, et n'étant rentré dans son île que pour la livrer aux Anglais. Ceux-ci ne furent pas épargnés dans mes figures de rhétorique; c'était la corde sensible des auditeurs, et j'en fis mon thème favori. Je fus accablé d'embrassades et de compléments: On ne voulait pas me laisser quitter la tribune; j'y bavardai deux heures à tort et à travers. Des motions succédèrent l'une à l'autre: l'impression de mon discours, un

Plusieurs journaux anglais annoncent que lord Palmerston a donné l'ordre au ministre de S. M. B. à Berne de se porter médiateur entre la confédération helvétique et le gouvernement français. Nous ignorons si cette nouvelle a quelque fondement.

Une des branches de commerce les plus importantes de Paris c'est le commerce de la boucherie. Pour subvenir à la consommation des habitants de Paris, il faut chaque année un approvisionnement de 72,000 bœufs, 16,000 vaches, 72,000 veaux et 360,000 moutons. Le prix d'acquisition de ce bétail se monte net sans frais à 42 millions 584,000 fr., et avec les frais et droits divers, dont le déboursé précède la vente au consommateur, ce prix d'acquisition s'élève à 48 millions 109,200 fr. La vente au consommateur porte cette somme à 52,133,840 fr.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les correspondances et les journaux d'Espagne recommencent à présenter l'état des affaires sous un aspect alarmant.

La *Gazette* officielle ne donne point de nouvelles de l'armée, ce qui ne fait que redoubler l'inquiétude; et les lettres ainsi que les journaux, sont pleins de détails sur les incursions, les excès et l'impunité des petites bandes qui pullulent dans les provinces centrales, tandis que, sur les confins des deux Castilles, Gomez, Cabrera, Sanz et Villaral opèrent des mouvements d'invasion que les généraux vont s'efforcer de réprimer à tout prix en y employant toutes les troupes disponibles.

Sanz, qui passait le 27 septembre à Torre-la-Vega, près de Santander, a dû arriver le 30 en vue d'Oviédo. Villaral exécute en même temps, sur la route de Burgos, une pointe dont on ne peut encore apprécier le but et la portée. Le nouveau général en chef de l'armée du Nord, Espartero, accourt de Logrono pour couvrir Burgos, laissant la droite de sa ligne dégarnie. Rodil, cantonné dans la province de Cuenca, en est encore à attendre la jonction effective de San Miguel pour marcher sur le Bas-Aragon, et quand il sera descendu, peut-être qu'une troisième expédition carliste traversera encore l'Ebre du côté de Calahorra, pour venir, à travers les provinces de Soria et de Guadaluera, inquiéter de nouveau les environs de Madrid, dégarnis à leur tour.

Les journaux de Madrid du 1er octobre, que nous avons sous les yeux, ne contiennent aucune nouvelle importante, et ne fournissent aucune donnée certaine sur les opérations de Gomez. Mais il paraît que la division de ce chef carliste continue à s'avancer dans la direction que nous avons indiquée, car elle interceptait, à la fin du mois dernier, les communications de l'Andalousie avec Madrid. Le courrier de l'Andalousie avait manqué le 28, et le lendemain celui de Carthagène et de Valence était en retard de vingt-quatre heures. On racontait que Gomez avait envoyé de la Sierra Morena un petit détachement qui s'est emparé de toute la correspondance et la brûlée. La répartition des

message aux administrateurs du parlement pour envoyer des troupes au secours d'Ajaccio, une députation de trois membres pour nous accompagner aux Jacobins de Paris, dénoncer la trahison et demander vengeance, toutes ces mesures furent prises d'urgence et à l'unanimité. Mes collègues ne se trouvaient pas en fonds pour le voyage de Paris; je résolus de partir seul avec les députés de Marseille et nous sortîmes de la séance après minuit.

« La sollicitude et le repos calmèrent mes esprits; l'image de ce Paoli si longtemps l'objet de mon culte, vint porter dans mon âme un trouble qui ressemblait presque à des remords. Je me répétais les conversations de Rostino. Je venais précisément de débiter, sans préméditation, le contraire de ce que j'entendais depuis plusieurs mois d'une bouche révéérée. Des cris furieux contre Paoli avaient répondu à mon éloquence emportée. On m'avait associé, pour aller à Paris, des hommes dont l'aspect repoussant, la parole sauvage et le ton des halles m'avaient désagréablement surpris. Après un sommeil agité, je me réveillai mécontent et incertain. Les députés marseillais vinrent me prendre pour déjeuner au café: Je les suivis. Ils me conduisirent à la Cannebière, la principale rue de Marseille. J'admire cette longue place environnée de superbes édifices: une foule immense d'hommes, de femmes, d'enfants s'y promenaient; on se condoyait pour avancer. Je demandai à un des frères et amis si c'était un jour de fête. « Non, me répondit-il tranquillement, ce n'est qu'une vingtaine d'aristocrates qui font la culture; est-ce que tu ne vois pas? » Je regardai dans la direction de son bras étendu... et je vis la guillotine, rouge de sang, qui travaillait... C'étaient les plus riches négociants que l'on immolait depuis un quart d'heure? Et cette foule qu'ils avaient tant de fois nourrie, venait se promener à la Cannebière pour jouir du spectacle! Et les cafés étaient ouverts! Et les gâteaux et les pains d'épices circulaient comme en un jour de foire!! En me promenant pour la première fois dans les rues de Marseille, voilà ce que je vis; et ce que je n'oublierai jamais. Je quittai le café sous je ne sais quel prétexte, et je déclarai le lendemain que je n'irais pas à Paris. Les députés du club marseillais n'avaient pas besoin de moi pour remplir leur mission. Je comptais attendre les secours promis et retourner en Corse avec mes compagnons.

« Quelques jours après, ma famille fugitive arriva dans le port de Marseille, privée de toute ressource; mais pleine de courage et de santé. Joseph, Napoléon et moi, nous luttâmes contre la mauvaise fortune. Napoléon, officier d'artillerie, consacra la plus forte part de ses appointements au soulagement de la famille. Joseph fut nommé commissaire des guerres; et moi; je fus placé dans l'administration des subsistances militaires. A titre de réfugiés patriotes, nous obtînâmes des

18 millions de réaux assignés à la province de Madrid soulevée toujours de vives réclamations, auxquelles la junte d'armement et de défense ne paraît pas disposée à faire droit. L'épuisement du trésor et les besoins urgents du service public ne permettent pas d'avoir égard à toutes les résistances des intérêts froissés, et le gouvernement veut avoir de l'argent à tout prix.

BELGIQUE.

Bruxelles, 10 octobre. (Trois heures). — [Aujourd'hui liquidation, sans importance par le nombre des opérations, mais assez difficile à effectuer à cause de la rareté des pièces. Le cours des Ardoin s'est légèrement amoindri, on a fait 23 7/8 24 24 1/8 au comptant et pour le 15. On dit que, M. Douro, consul d'Espagne à Bayonne a échoué dans la mission qu'il était chargé de remplir à Paris, consistant à se procurer de l'argent sur des obligations de son gouvernement, afin de payer le semestre de la dette étrangère; les grands capitalistes parisiens ont refusé, ce qui a décidé M. Douro à faire le voyage de Londres avec M. Ardoin. Seront-ils plus heureux!..

Après la cote le prix de l'actif a fléchi jusqu'à 23 3/4 papier. Amsterdam, 9 octobre. (Société des effets). — Dette active 53 3/16 1/8 3/16 1/4 5/16 1/8 1/16 1/8 1/16, billets de chance 22 1/8 3/16 1/8 1/16 Ardoin pièce de 85 liv. 24 1/4 3/8 7/16 1/2 1/4 1/8 3/16 1/4 3/16, différé 10. (Mercure).

Liste double des candidats présentés par la cour d'appel de Liège et par le conseil provincial de Namur, pour une place de conseiller à ladite cour.

PRÉSENTATION DE LA COUR D'APPEL FAITE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE, LE 1^{er} OCTOBRE 1836.

Premier candidat. — Le sieur Petit, vice-président du tribunal de 1^{re} instance de Namur.

Deuxième candidat. — Le sieur Garcia de la Vega, juge au même tribunal.

PRÉSENTATION DU CONSEIL PROVINCIAL, FAITE EN SÉANCE DU 8 DU MÊME MOIS.

Premier candidat. — Le sieur Petit, vice-président du tribunal de 1^{re} instance de Namur.

Deuxième candidat. — Le sieur Pirsoul, juge au même tribunal.

Lesdites listes publiées en exécution des art. 13 et 40 de la loi du 4 août 1832.

Le secrétaire-général du ministère de la justice; J. Vincent. (Moniteur.)

— M. Zoude, avocat a été élu président du conseil provincial de Namur.

— Vendredi, le réformateur Kats, à sa sortie de prison, a honoré de sa visite, le soir, l'estaminet de Varsovie, rue du Chêne. Il était accompagné de quatre de ses disciples, et il leur développait un bon ordre social à sa manière. A peine les eut-il quittés que trois nouveaux frères et amis arrivèrent. De nouvelles discussions s'entamèrent d'abord fort paisiblement; mais bientôt de réforme en réforme les esprits

rations de pain de munition et des secours modiques, mais insuffisant pour vivre, à l'aide surtout de l'économie de notre bonne mère. Le récit des périls qu'elle avait courus, l'incendie de nos propriétés, l'ordre de nous prendre morts ou vifs, donné dit-on, par Paoli, n'eurent pas de peine à vaincre mes scrupules; et je serais parti pour Paris bien volontiers, si la députation de Marseille n'eût déjà pris les devants. D'ailleurs mon emploi réclamait ma présence à Saint-Maximin; petite ville à quelque lieues de Marseille; et j'allai y remplacer le garde-magasin des vivres, promu au grade d'inspecteur.

« La république n'avait encore que peu de mois d'existence, et ses bras, vainqueurs de l'étranger, s'enfermaient chaque jour davantage dans ses propres entrailles. Liéjà la populace s'habitua à l'échafaud. *Malheur à qui s'arrête!* avait dit le farouche Collet-d'Herbois. Les orateurs de la Gironde, devenus sages trop tard; et pressés de jour de leur victoire avaient voulu s'arrêter, et le 31 mai venait de les abattre. Les départements qui avaient embrassé leur défense avaient déposé les armes. Danton et Robespierre poussaient la république hors de toute limite. Pour signaler d'un seul mot cette triste époque, disons que le titre de modéré était un anet de mort.

« La constitution purement démocratique de 93, bien peu digne du philosophe Condorcet, son auteur, quoique acceptée par les assemblées primaires, venait d'être suspendue comme impraticable; et la dictature de la convention, soutenue par la levée en masse, et par les lois des suspects, de l'emprunt forcé, du maximum, et surtout par l'irrésistible valeur de nos armées, avait brisé tous les obstacles. Dans le sang jusqu'aux genoux, la convention marchait victorieuse. Lyon et la Vendée osaient résister seules à cette terrible dictature; toutes les communes de France, de la plus grande à la plus petite, avaient un club et un comité révolutionnaire qui absorbaient toute la puissance, lorsque les commissaires de la convention étaient absents. Telle était la crise qui agitait toutes les fibres de la société, lorsque je me trouvais lancé, à dix-huit ans, au milieu de la Provence, séparé de ma famille, loin de mes chers compatriotes, seul, étranger, sans connaissances, dans une ville divisée en partis acharnés.

« J'arrivai à Saint-Maximin vers la fin d'août de cette année, au moment où l'armée révolutionnaire du général Carteaux vint à Marseille pour y réprimer l'esprit de rébellion excité par l'exemple de Lyon qui résistait obstinément aux forces de la convention. Quelques jours après, Toulon se rendit aux flottes combinées d'Angleterre et d'Espagne, croyant se soumettre aux Bourbons, qu'il était sans doute bien pardonnable de préférer à la Terreur; mais la haine de la trahison et l'horreur du joug étranger portèrent au comble l'indignation universelle. Quant à moi, dans ces envahisseurs de Toulon, je croyais ces mêmes Anglais que Paoli appelait après avoir séparé notre île de la

s'échauffèrent, s'exaltèrent. On s'agit et l'on en vint aux coups de poings et aux soufflets. L'hôte, aidé de quelques honorables habitués, fut forcé d'intervenir et on expulsa de l'estaminet les réformés politiques qui allèrent continuer leur lutte dans la rue, jusqu'à ce que l'arrivée de la garde les engagea à faire une prudente retraite.

Les principaux frères et amis ne se désignent plus par des numéros d'ordre.

— Le conseil provincial du Limbourg dans sa séance du 7, a élu à l'unanimité pour son président M. le baron de Loë de Meer.

L'admission de M. Villenfagne, élu par le canton de Béringhen, est ajournée jusqu'à ce qu'il ait prouvé son domicile dans la commune de Zolder.

— Cette nuit, le nommé Haybrechts, conducteur de la diligence d'Anvers, employé depuis 30 ans chez M. Van Gend, a été tué: la diligence était arrêtée au relais de Vilvorde, les chevaux étaient changés, le conducteur voulant remonter sur le siège, glissa du marche-pied et eut le malheur de casser avec fracas, l'une des glaces, ce qui fit partir aussitôt les chevaux, et la voiture passa sur le corps de ce malheureux, qui est fort regretté par M. Van Gend et de ses employés.

— M. Green, le célèbre aéronaute anglais, a annoncé à Londres qu'il avait le projet de faire, par une belle matinée, une ascension dans le but de débarquer de l'autre côté du canal. Il a reçu 4 demandes de personnes qui désirent l'accompagner.

— Un mécanicien anglais, M. Stumber, vient d'appliquer l'air comme force d'impulsion dans l'horlogerie, et les résultats qu'il a obtenus de son innovation semblent destinés à opérer une grande révolution dans le système actuel de l'horlogerie. M. Stumber a exposé une horloge à vent, d'une simplicité de construction vraiment étonnante; de l'air comprimé à l'atmosphère, s'échappe continuellement de trois petits tubes, sur trois roues de différentes dimensions qu'il fait tourner: ces roues à engrenage sont calculées de façon à conserver une vitesse de rotation uniforme, bien que la pression de l'air sur elles diminue progressivement. Cet instrument est un véritable chef-d'œuvre d'horlogerie et ne se remonte que tous les trois mois. Il offre l'exemple du plus difficile calcul que l'on puisse faire sur la force expansive de l'air comprimé, combiné au système chronométrique des rouages.

— Le fameux gentilhomme émigré qu'on appelait à Londres le marquis assaisonneur de salades a quelquefois passé pour un être fantastique aux yeux de quelques graves lecteurs. On trouve dans les Souvenirs d'un demi siècle une preuve authentique de son existence. Ce gentilhomme était prévenu le matin par lettre qu'il devait se rendre à telle heure, chez tel lord; et à l'heure dite, il arrivait. Il arrivait avec une boîte d'acajou à fermoirs de vermeil sous le bras; et descendant, l'épée au côté, d'un élégant cabriolet qui lui appartenait, il était introduit dans la salle à manger. Là, en présence des convives, il tirait gravement de sa boîte, huile, vinaigre, sel, poivre, faisait son assaisonnement d'une main légère, poussait la salade au valet chargé de la retourner, recevait une guinée du maître-d'hôtel saluait et regagnait sa voiture.

— Un écossais vient de faire une application nouvelle et ingénieuse de la force des machines à vapeur. Il se sert de cet agent puissant pour polir le granit, et réussit à rendre usuels des devans de cheminée, des mortiers des urnes et une multitude d'autres objets, dans lesquels la beauté de la pierre le dispute à sa dureté.

— On lit dans un journal anglais:

« Un accident affreux est arrivé lundi dernier, dans une des mines de charbon de terre du Staffordshire; onze personnes ont perdu la vie. Le vendredi précédent, les mineurs s'étaient aperçus de la présence dans la mine du gaz azote, mais comme ils avaient déjà fait cette observation plusieurs fois, il n'y firent pas attention et achevèrent leurs travaux de la semaine; lundi matin, en reprenant leur ouvrage, ce gaz s'alluma et une forte explosion eut lieu. Onze malheu-

reux ouvriers'ont aussitôt péri. Le propriétaire de cette mine a été si douloureusement affecté de cette catastrophe qu'il a donné ordre de clore la mine.

LIÈGE, LE 11 OCTOBRE.

CONSEIL PROVINCIAL.

Dans la séance d'hier, M. Michiels avait proposé comme on l'a vu, de nommer une commission de finances, qui se serait immédiatement livrée à l'examen du budget. L'honorable membre se fonda sur la nécessité d'activer les opérations du conseil; il a fait observer à cette occasion que l'examen du budget devrait prendre beaucoup de temps, que le conseil avait d'ailleurs un grand nombre d'affaires à traiter et qu'ainsi on ne saurait commencer trop tôt le travail financier dont l'assemblée aurait à s'occuper, et qui réclamerait probablement plusieurs séances.

On a fait diverses objections contre la proposition de M. Michiels, et l'on a dit, entre autres choses, que le règlement d'ordre intérieur n'existait pas encore, on ne savait point quelles règles il faudrait observer pour la formation de la commission dont il s'agissait. — A cela on a répondu qu'une commission avait déjà été nommée pour l'examen de la proposition de M. de Bellefroid, relativement au palais de justice; et que l'examen du budget pressait peut-être d'avantage que cette même proposition, en ce sens qu'il demandait plus de temps; qu'au surplus le règlement instituerait, sans aucun doute, une commission de finances, et qu'on pourrait confirmer dans leurs fonctions, d'après le mode qu'il établirait, les membres de la commission susdite; car il était probable qu'elle serait composée des membres les plus capables sous le rapport des connaissances financières. Ces raisons ont échoué contre, nous ne savons quels argumens en faveur des formes; l'assemblée a décidé à une grande majorité, que l'examen du budget n'était point une affaire urgente. A la bonne heure.

Nous nous permettrons cependant de faire observer que le conseil est arrivé à sa cinquantième séance. Et quels ont été jusqu'ici ses travaux? En voici le résumé: La vérification des pouvoirs, la nomination du bureau, la nomination des deux candidats pour la place de conseiller vacant à la cour de Liège, la nomination d'une commission pour le règlement d'ordre intérieur, la nomination d'une autre commission pour l'examen de la proposition de M. Bellefroid. Nous pouvons encore ranger, parmi les travaux du conseil la discussion de la proposition relative à l'entrée et à la sortie des conseillers, quoiqu'elle n'ait amené d'autre résultat que le renvoi à une commission.

Nous ne pouvons donc pas dire que les quatre premières séances du conseil aient été grandement productives. Il faut toutefois tenir compte des embarras qui résultent d'une première réunion. Nous savons que la vérification des pouvoirs était aussi une opération qui devait nécessairement demander du temps. Mais il est vrai de dire que le conseil ne s'en montre pas avare; hier la séance a été levée à midi. Si la proposition de M. Michiels eût été admise, cette séance aurait eu la durée convenable. La commission aurait pu commencer son travail dans l'après-dînée, et l'on n'aurait point encore perdu tout un grand jour. C'est bien le cas de dire: la lettre tue et l'esprit vivifie.

Il paraît que l'on a senti toutefois la nécessité de précipiter davantage les opérations du conseil, car la partie du règlement qui concerne la nomination des commissions sera discutée la première, et immédiatement après on procédera à leur formation.

M. E. Berghem d'Anby, un des élèves qui, dans ces derniers temps, ont fait le plus d'honneur à la faculté des sciences de l'Université de Liège, vient d'être nommé professeur de mathématique et de physique au collège de Charleroy. M. Berghem a obtenu, il y a un an, le grade de docteur en sciences après avoir subi avec beaucoup de distinction l'examen prescrit par l'ancien règlement sur l'enseignement supérieur.

pas glisé sur la pente de cet abîme? Combien de ces malheureux, sortis de parents vertueux comme les miens, pourvus comme moi d'une bonne éducation n'ont-ils pas succombé? Oui c'est bien le pire de tous les états sociaux que celui où un honnête homme exposé à devenir criminel, où le sort de chacun est à la merci de tous, où l'on n'est jamais sûr de ce qu'on dira, de ce qu'on fera, de ce qu'on deviendra le lendemain. Jeunes gens! lisez l'histoire de 1793, non pas dans les plai oyers des réthoriciens qui s'appellent historiens, mais dans les pages de l'incorruptible Montier; lisez avec patience, et vous aurez comme vos pères, horreur du gouvernement de la multitude. Sous le despotisme d'un seul ou de plusieurs, on risque d'être victime. Sous le despotisme démocratique, outre le même risque centuplé; on en court un autre bien plus affreux... celui d'être bourreau!

« Si l'on cherche à apprécier avec justice cette grande tourmente de 93, deux sentimens naissent simultanément de cet examen sérieux: indulgence et pitié pour les individus qui furent entraînés par d'aussi cruelles circonstances; mais aussi haute vigoureuse, durable et profonde pour le gouvernement de la multitude!

« Revenons à Saint-Maximin. Un vingtième au moins des habitans étaient renfermés comme suspects. Je les trouvais commodément logés et passablement traités. Mon comité révolutionnaire était composé d'artisans, de gens du peuple, et d'un ancien moine qui savait seul écrire et qui tenait le haut bout avant son arrivée. Je fus assez heureux pour inspirer une espèce d'enthousiasme à ce défrôqué qui n'avait rien d'aimable, mais qui n'était pas méchant; il s'attacha à tous mes pas, me céda de tout son cœur le haut du pavé, et me fut aussi utile qu'il eût pu m'être nuisible: aussi je le plaçai dans mon administration et je l'acquis entièrement. On améliora le sort des suspects. On en fit sortir quelques-uns pour jouer sur un théâtre de société des pièces patriotiques, et surtout on prit la résolution dans le comité de ne jamais envoyer personne à la boucherie d'Orange. Une dame, fort aimable et fort bien née, était plus compromise que les autres: c'était la sœur de l'auteur des Voyages d'Anéstor; j'eus beaucoup de peine à lui faire représenter des pièces républicaines, mais je ne voulais pas renoncer à une si bonne actrice, et je la forçai presque à jouer avec nous le rôle de Junie dans le Brutus de Voltaire: cet acte de dictature valut cependant à notre victime sa liberté. Nous passions ainsi le moins terriblement que nous pouvions cette épouvantable année: nous étions nuls pour les actes, mais en revanche nous ne faisons pas faute de paroles, d'adresses aux Jacobins de Paris. Comme la mode était de prendre des noms antiques, mon ex-moine prit, je crois, celui d'Epaminondas, et moi celui de Brutus. Tous les autres membres du comité suivirent notre exemple, et dans nos séances on pouvait faire un cours de nomenclature grecque et romaine. Un pamphlet attribué à Napoléon cet emprunt du nom

C'est demain mercredi que la voûte du pont de la Boverie sera entièrement fermée, des ingénieurs sont attendus ici, venant de Bruxelles, pour assister à la pose de la dernière pierre.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS. Séance du 11 octobre.

La séance est ouverte à 9 heures 3/4.

Adoption du procès-verbal de la séance d'hier.

M. Dubois, secrétaire, donne ensuite lecture:

1° D'une nouvelle réclamation de M. de Chestret, relative à l'élection de Nandrin. Le pétitionnaire demande que le conseil décide la question de savoir si le suffrage postant *Enlève de Tornaco*, renferme une désignation suffisante, ou s'il n'est pas nul, conformément à l'art. 29 de la loi provinciale, question qui, selon M. de Chestret, n'a point été résolue par l'Assemblée; il demande enfin qu'on dirige l'enquête spécialement sur le fait de la résidence de M. de Tornaco, le père, et de M. Camille de Tornaco, le fils.

2° D'une pétition de la commune de Xhoris, qui demande un subside de 5,000 fr. pour construction d'une maison presbytérale. Renvoyé aux commissions.

M. Bellefroid donne lecture du projet de règlement d'ordre intérieur du conseil. Nous le ferons connaître à mesure que la discussion se portera sur les articles les plus importants.

M. Delfosse donne ensuite lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Bellefroid, relative aux moyens de faire coïncider la sortie des membres du conseil avec celle des membres de la députation. La commission est d'avis du rejet de la proposition. Elle pense qu'il existe un moyen de parer à l'inconvénient signalé par M. Bellefroid: si un membre de la députation fait partie de la série sortante, il se soumettra à une réélection, et pour le cas de sa confirmation par les électeurs, il pourra continuer ses fonctions de membre de la députation.

Plusieurs observations sont faites par MM. David, Davignon, Adams et Delfosse, sur la question de savoir si l'on mettra aux voix les conclusions de la commission. C'est-à-dire le rejet de la proposition de M. Bellefroid. L'Assemblée se prononce pour l'affirmative.

La proposition de cet honorable membre est rejetée à une grande majorité.

M. Nagelmackers: On va passer à la discussion du règlement.

L'art. 1er relatif à la vérification des pouvoirs, est mis en délibération. Il donne lieu à un grand nombre d'observations de pure rédaction.

M. Ernst dit qu'il faut d'abord voter le principe; que les questions de rédaction ne peuvent être examinées et résolues que dans le sein de la commission.

M. Davignon parle dans le même sens.

L'Assemblée adopte cette marche; on votera les art. sauf les détails de rédaction.

M. Bellefroid donne successivement lecture des art. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, qui sont adoptés. Nous les ferons connaître.

L'article 9 relatif aux secrétaires donne lieu à mettre aux voix cette question: Les secrétaires parleront-ils de leur place? — Elle est résolue affirmativement à une grande majorité.

L'art. 10 inelus 21, sont adoptés.

L'art. 22 porte que si l'Assemblée devient tumultueuse, le président suspendra la séance; et que si le trouble continue, il engagera le conseil à se retirer dans ses bureaux.

M. Nagelmackers ne voit point la nécessité de se retirer dans les bureaux.

M. Bellefroid, rapporteur; si, il est prudent, dans le cas prévu, de ne point laisser les membres ensemble (ou rit).

L'art. est adopté.

Les art. 23 inelus 40, sont adoptés.

M. Adams, de Louvègne, prend la parole sur l'art. 41, et demande que tous les membres de l'Assemblée soient répartis dans les cinq commissions proposées par le règlement, qui statue que ces commissions ne seront composées que de cinq membres seulement.

M. de Bellefroid: Plus les commissions sont nombreuses, moins elles travaillent.

M. Adams: Elles ne seraient point trop nombreuses d'après ma proposition, et vous en recueilleriez plus de lumières.

France, et pour lesquels nous étions chassés de nos foyers. Aussi la tribune de Saint-Maximin retentit bientôt des discours du jeune réfugié corse, et la faveur populaire ne porta rapidement du fauteuil de la société à la présidence du comité révolutionnaire. Dans quelques jours j'avais acquis une petite dictature; et quoique ce succès fût bien imprévu, je ne fus pas moins fier de l'avoir obtenu.

« Pour cimenter mon influence je passais toutes mes soirées au club patriotique où toute la ville venait m'entendre. Le peu de personnes bien élevées étaient renfermées comme suspects: il n'était donc pas étonnant que je l'emportasse sur tous mes rivaux de tribune. Aussi n'y avait-il d'applaudissemens que pour moi. Les femmes riches et pauvres venaient régulièrement aux séances, où elles portaient leur ouvrage; toutes travaillaient pour n'être pas accusées d'incivisme, et faisaient chorus avec les hommes pour applaudir et pour chanter les hymnes patriotiques.

« Tant et de si faciles succès pouvaient me porter à la tête. Si j'avais été méchant ou faible, que de mal ne pouvais-je pas faire ou laisser faire? Dans cette petite Babylone démocratique, qui eût osé réprimer un jeune étourdi dont la parole, le soir au club, et la signature, le jour au comité, pouvaient jeter la terreur et la mort dans le sein de mille familles! Un couvent était rempli de suspects... Il dépendait de nous de faire des choix arbitraires dans ces tristes asiles de l'innocence et de les expédier à Orange!... et le tribunal révolutionnaire d'Orange était la digne succursale de Fouquier-Tainville!!! Pauvre France! Combien de fois j'ai remercié la Providence de ne m'avoir pas abandonné à l'énivrement d'une position aussi extraordinaire, aussi périlleuse pour mon âge, et de m'avoir entouré de gens simples qui se sont prêtés à la bonne direction que je leur ai donnée, comme ils se seraient prêtés à des excès; car, dans ces moments de despotisme démocratique (le pire de tous les despotismes), la puissance d'un orateur, tant que la faveur de la foule active l'environne, est plus forte que la conscience publique. J'ai souvent fait un retour sur moi-même; je me suis dit que mes bons sentimens ont été puissamment secondés par des circonstances favorables, j'étais réfugié patriote, martyr de la cause de la révolution; et ces titres me mettaient à l'abri d'être soupçonné d'aristocratie et de modérantisme. Je pouvais, jusqu'à un certain point, affronter le préjugé dominant et suivre la route droite. Mais si, comme tant d'autres, au lieu d'avoir ces heureux antécédens, j'eusse été placé entre ma sûreté personnelle et ma conscience... si le terrible, l'incorruptible en avant! en avant! de la démocratie menaçante eût retenti derrière moi sans relâche... si j'avais été, comme tant d'autres, réduit à ce dilemme infernal: *tuer ou mourir*... suis-je bien certain de ce qu'il eût pu m'arriver? Je me flatte que je serais resté fidèle au bien, et que mon courage moral ne m'aurait pas abandonné. Cependant bien des Français qui valaient peut-être autant ou mieux que moi n'ont

de Brutus; mais il n'appartient qu'à moi, Napoléon pensait à élever son propre nom au-dessus de ceux de l'ancienne histoire, et s'il eût voulu figurer dans ces mascarades, je ne crois pas qu'il eût choisi celui de Brutus.

« Les bons habitans de Saint-Maximin me laissent faire; ils aimèrent autant nos représentations théâtrales que les déclamations de la tribune. Les femmes étaient ravies de ce qu'il n'y avait pas une victime dans notre petite ville, et de ce qu'on y jouait la comédie; et je crois, en effet, qu'à cette époque on n'aurait pu en dire autant que de bien peu de communes.

« Mais un orage, parti des hautes régions, allait tomber sur nous: Barras et Fréron étaient à Marseille.

« Quelques mois écoulés depuis mon arrivée à St. Maximin avaient été marqués à l'encre par les succès et les crimes des Jacobins. En septembre, Lyon avait succombé, Collot d'Herbois et Fouché de Nantes y mitraillaient courageusement la population vaincue et faisaient abattre par des mains françaises les édifices de cette seconde ville de France qui, quarante ans plus tard, devait encore être livrée au fureur de la guerre civile. L'armée du général Casteaux, où se trouvait Napoléon, assiégeait Toulon. La proscription des suspects, plus largement organisée par la loi de Merlin de Douai, s'étendait sur trois cent mille citoyens, et les livrait sans miséricorde à la dictature de chaque commune.

« En octobre, Marie-Antoinette était traitée à l'échafaud, dans un tonnerre, les moins fides, au milieu de 600,000 Parisiens libérés et tremblans devant une poignée de brigands.

« En novembre, les assassins se déchaînèrent eux-mêmes par leur but dérisoire de la raison; car cette raison qu'ils voulaient substituer à l'Évangile, n'était que l'idole arrosée de sang humain qui présidait à leurs fureurs; les têtes des Girondins, de Bally, de Lavoisier ces dignes interprètes de la véritable raison, furent le premier sacrifice de ce nouveau culte! Des conventionnels tout-puissans parcouraient les départemens pour empêcher la rage de la populace de se refroidir. Barras et Fréron étaient à Marseille!

« Notre petite commune espérait vainement se dérober à leurs yeux de lynx; quel que misérable dénoncia leur appartement que Saint-Maximin n'avait pas fourni le moindre repas à la guillotine, et que, dans la maison de nos suspects, ouvert aux familles des détenus, on était assez calme pour s'y livrer habituellement aux charmes de la musique. Aussitôt on prit la résolution de détruire un pareil scandale, et deux familles de l'inquisition rétrograde se chargèrent de nous mettre au pas.

« J'étais à la promenade avec l'ex-moine Epaminondas, lorsqu'une vieille femme, dont le fils était parmi nos suspects, accourut vers nous: « Au nom du ciel, citoyen président, viens nous défendre

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 OCTOBRE.

Naissances : 3 garçons, 7 filles.
Mariages, 17 savoir, entre : Jean Joseph Pirard, maçon, à Jehay, et Marie Marguerite Blouard, journalière, rue de Rewe. — Lambert Ghaye, armurier, aux Taves, veuf de Marie Thérèse Marguerite Gilon, et Marie Paulus, cultivatrice aux Taves. — Henri Lamour, commis-voyageur, à Alleur, et Marie Catherine Virginie Beaudain, négociante, au pont des Arches. — Louis Remy, journalier en cette ville, et Marie Barbe Rafantin, journalière, même domicile. — Théodore Eyraud, employé, et Pauline Warnier, marchande, en Bèche. — Nicolas Joseph Faisant, chapelier, rue Hoche-Porte, et Dieudonné Depas, brodeuse, rue de Rewe. — Pierre Remi Bertrand, journalier, en Bergère, et Félicité Josephine Raussy, journalière, derrière St-Pholien. — Thomas Jean Samquai, tailleur, en Bèche, et Anne Joseph Pérée, blanchisseuse, rue des Tanneurs. — Henri Joseph Paschal Delange, menuisier, à Fraguée, et Sophie Guillemine Kistermann, domestique, au Valbenoit. — Jean Pierre Maquoi, journalier, à Awans, et Catherine Lecrenier, journalière, faubourg Sainte-Marguerite. — Jean Jacques Riga, armurier, faubourg Vivegnis, et Marie Ailid Pain, journalière, même faubourg. — Léonard Harzé, journalier, sur la Fontaine, et Marie Pannaie, journalière, rue au-Braz. — Jacques Jean Wilgot, cultivateur, sur Cointe, veuf de Marie Barbe Elisabeth Joseph Laisse, et Marie Françoise Jamart, cuisinière, place du Spectacle. — Lambert Renson Joseph Deboussé, armurier, à Herstal, et Jeanne Catherine Gavage, sans profession, quai St-Léonard. — Guillaume Joseph Baar, commis négociant, à Olner et Marie Thérèse Françoise Lecharlier, sans profession, place Saint-Lambert. — Antoine Joseph Gérard, horloger, à Namur, et Thérèse Françoise Caroline Clinge, sans profession, place du Marché. — Joseph Decoux, peintre, sur Avroy, et Constance Honorine, Geneviève Ernestine Devillers Masbourg, sans profession, à Roy (Luxembourg).
Décès : 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir : Jean Hubert Arnold Krings, âgé de 25 ans, courrier, cour des Mineurs, célibataire. — Catherine Corbusier, âgée de 33 ans, sans profession, quai d'Avroy, époux de Lambert Joseph dit Minguet.

Du 9. — **Décès :** 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir : Jean Remi Libert, âgé de 52 ans, gendarme à cheval, rue Hors-Château, veuf de Louise Reine Charlotte Libert. — Camille Stevens, âgé de 50 ans, ex-gendarme, rue des Ecoliers, époux de Marie Feetz. — Marie Jeanne Marchand, âgée de 90 ans, sans profession, faub. St-Léonard, Vve. de Victor Jos. Delforge.

Du 10. — **Naissances :** 8 garçons, 3 filles.
Décès : 2 garçons, 4 fille, 3 hommes, 1 femme, savoir : Jean Thomas Daiwaille, âgé de 66 ans, ancien greffier, faubourg Vivegnis, veuf de Barbe Bottin. — Job Straet, âgé de 52 ans, journalier à Moulant, époux de Marie Françoise Assen. — Michel Duguet, âgé de 32 ans, pelletier, rue Table de Pierres, époux de Catherine Josephine Antoinette Martin. — Marie Catherine Dupuis, âgée de 52 ans, sans profession, faubourg d'Amersœur, épouse de Jean Joseph Douillet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu depuis le pont St Nicolas jusqu'à l'endroit dit Basse-Wez, au faubourg d'Amersœur. Une **BOUCLE D'OREILLE EN DIAMANT. RÉCOMPENSE** à la personne qui la remettra au bureau de cette feuille. 183

DIMANCHE PROCHAIN, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE, rue Basse Chaussée.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

On DEMANDE une **DEMOISELLE DE BOUTIQUE**, au fait du commerce d'aunage et d'épicerie. S'adresser chez Lambert JEHOTTE, à Herstal. 125

On DEMANDE une **FILLE**, au courant du ménage, Faubourg Hocheporte n° 761.

A LOUER, pour le 15 mars prochain, UN MOULIN A FARINE, nu par eau, garni de trois couples de pierres, situé à HOZEMONT, canton de Hollogne-aux-Pierres; avec environ quinze bonniers de prairies et terres labourables. S'y adresser. 181

AU MAGASIN, PLACE VERTE, N° 780, A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

VENTE DE BOIS.

Le jeudi 20 octobre 1836, à dix heures du matin, il sera procédé en la salle d'école à Amay, à la VENTE aux enchères publiques DES COUPES ORDINAIRES DE L'an 1837, tant de TAILLIS que de FUTAIE des bois communaux BELLE GRANGE, GRAND CHÊNEUX, FAIS et SOUS RUSMONT.

Et le lendemain vendredi 21 octobre à la même heure, il sera procédé à la maison commune d'Ampsins, à la vente aussi aux enchères publiques des coupes ordinaires de 1837 tant de taillis que de futaie des bois communaux nommés Bois L'ABBÉ et CHÊNEUX D'AMPSIN.

La futaie présente en général de beaux bois de construction; celle du bois Sous-Rusmont commune d'Amay, offre QUATRE CHÊNES de dimension rares tant en pourtour qu'en élévation. A CREDIT sous caution. 193

GRANDE VENTE DE BOIS.

Le mardi 25 octobre 1836, à 10 heures très précises du matin, le notaire GUENAIR, adjudgera aux enchères publiques à la maison de NATTINE, commune d'EHEIN, canton de Nadrin, les coupes ordinaires de 1837 de taillis croissant dans les bois dits de Pavionmont, commune de Clermont; de Nattine et de Halledet, commune d'Ehein contenant ensemble environ 25 HECTARES, divisées en portions d'un hectare et d'un demi hectare.

Le même jour immédiatement après cette adjudication et le lendemain s'il y a lieu, il adjudgera au pied des arbres une grande quantité de FUTAIE d'essences CHÊNES, HÊTRES et quelques FRÊNES, croissant dans le dit bois de Nattine sur une étendue de 31 hectares dont le taillis a été exploité en 1836.

Ces bois sont ou rapprochés ou peu distants de la Meuse, et sont d'une vidange facile. La futaie à vendre présente beaucoup de chènes, et de hêtres de grosseur et hauteur extraordinaires. A CREDIT sous bonne caution au gré du notaire. 192

VENTE PUBLIQUE DE GROS CANADAS.

LUNDI 17 octobre prochain, à 10 heures du matin, M. l'avocat RUBENS, de Tongres, fera vendre publiquement et à crédit, par le ministère du notaire LISMONT, UNE QUANTITÉ DE BEAUX ET GROS PEUPLIERS DU CANADA, croissant dans ses prés appelés le Petit et le Grand Parrain, situés près de la porte de Visé à Tongres, très-propres à être sciés et à faire des billes pour le chemin de fer. 156

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORETS.

VENTE D'OBJETS DU MATÉRIEL DU GÉNIE.

Les JEUDI 13 et VENDREDI 14 octobre courant, aux neuf heures du matin, il sera procédé dans les forts de cette ville à la VENTE au comptant d'une quantité d'objets du matériel du génie consistant principalement en une chèvre, un cabestan, un traineau en bois de chêne, deux traineaux de houillères aussi en bois de chêne, deux tambours de houillères avec manivelles en fer, quatre échelles d'échafaudage, 3 échelles ordinaires, plusieurs bacs et barils, un établi pour meule à aiguiser, plusieurs cordes de puits et cabestans de différentes longueurs, une baraque, 2200 fascines et une quantité de pics, pelles, vrilles, ciseaux, serpes et autres outils trop longs à détailler.

La vente aura lieu le premier jour au fort de la citadelle et le lendemain au fort de la chartreuse. Le receveur de l'Enregistrement et des Domaines, de HARLEZ. 178

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1837 savoir :

1° Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures présides de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.
 2° Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétaire de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir. 65

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIEGE.

Il sera procédé aux jours et lieux ci-après désignés, à la VENTE par adjudication publique des COUPES de BOIS domaniaux de l'ordinaire 1837; savoir :

1° A Liège, le 17 octobre 1836, à dix heures du matin, des coupes situées dans l'arrondissement de Liège, etc.
 2° A Huy, le 18 octobre 1836, à dix heures du matin, de celles situées dans l'arrondissement de Huy.

On peut obtenir tous les renseignements désirables chez les agents forestiers respectifs. Liège, le 22 septembre 1836. L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE, l'aîné. 86

VENTE DE BOIS SCIÉS.

Le 12 octobre 1836, une heure, on vendra à l'enchère, dans le chantier du sieur STASSART, à Ahin, près de Huy, une forte partie de BOIS SCIÉS, consistant en planches, feuillet, quartiers doubles et simples de 6 à 20 pieds, parmi lesquels une partie a de 4 à 6 années de sciage 1re. qualité, horrons, posselets, fongères, 10 à 12 mille pieds de wères et terrass; le tout en chêne.

Planches de bois blanc et de hêtre. A CREDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 153

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

— Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Ille n° 32.

VILLE DE LIEGE.

Voierie. — Balayage et nettoiement.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux habitants que, suivant l'ordonnance du 29 décembre 1835, le balayage journalier doit avoir lieu, à partir du premier octobre prochain, savoir: les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre huit et neuf heures du matin, et le samedi entre deux et trois heures de relevée.

Il saisit cette occasion pour rappeler également qu'il est défendus de jeter de l'eau sur la voie publique, si ce n'est pas un arrosement propre à abattre la poussière.

A l'hôtel de ville, en séance, le 26 septembre 1836.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 8 OCTOBRE.

Dettes active,	53 3/16	Espagne. Ardois,	24 3/16 A
Billets de change,	44 0/0 P	Passive,	000 8 1/8 A

ANVERS, LE 10 OCTOBRE.

ANVERS. Det. actif.	105 0/0 P	NAPLES. Cert. Esc.	90 1/2 A
Det. différ.	44 0/0 P	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0 P
Emp. de 48 mill.	100 0/0 P	à An. 1834.	100 0/0 A
HOLL. Dette active.	00 0/0 P		
Rente rembours.	97 1/4 P		
ACTIENS. Métaill.	402 0/0 A		
Lots de fl. 100.	000 0/0 P	Amst., c. jours.	5/8 % P.
de fl. 250.	418 0/0 P	Rotterdam, idem.	5/8 % P.
de fl. 500.	682 0/0 P	Paris, idem.	1/8 % P.
Poloc. Lots à 300.	414 1/2 P	2 mois.	3/4 % P.
de fl. 500.	134 1/2 A	Lond. p. Estr. c. j.	39 1/2 1/2
BRÉSIL. E. à L. 1824.	83 0/0 P	2 mois.	37 1/2 0/0
ESPAG. Emp. 1834.	24 1/8 1/4 A	Ham. p. 40 HB. c. j.	35 1/4
D. diff. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 0/0
Dit p. 1834.	8 1/4 A	Bruzelles et Gand.	1/4 p. c. perts.
Dettes diff.	40 0/0 P		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 10 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 24 le 1/8 1/4 et reste 24 1/8 cours au comptant. Op a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 10 OCTOBRE.

Dettes active.	53 4/2 P	Fourn. des Venues.	410 0/0 P
Emp. R. fin cour.	100 et	Chateleau.	146 0/0 P
Emp. de 30 mill.	92 5/8 A	St-Léonard.	144 1/2
Emp. dec. v. 1832.	100 0/0 P	Werreries Charleroi	120 0/0 A
Act. Société Gén.	805 0/0 A	Espérance.	124 0/0
So. de Com. de civ.	442 1/2 P	Librairies.	142 0/0
Ban. de Belgique.	125 0/0	Dettes active. Hol.	000 0/0
So. du c. de S.-O.	410 0/0 P	Synd. d'amort.	00 0/0
S. Hauts-Four.	449 1/2	Lost. r. av. coup.	00 0/0
Bauq. fonc.	404 3/4 P	inscrip.	96 3/4 P
S. du Cha. Flenu.	146 0/0	Métalliques.	101 1/2
Wasmc-Hornu.	107 0/0	Sclassin.	90 1/2
Société nationale.	133 1/2 A	Emp. Ard. 1835.	24 1/4 P
Levant de Flenu.	113 0/0 P	D. différée.	40 0/0
Charb. d'Ougrée.	119 0/0	Id. 1835.	0 0/0
Sars-Longchamps.	448 0/0 P	Bresil Rotsch.	83 1/4 A
Chemin de fer.	103 1/4 A	Rome.	99 1/2

PLACE D'ANVERS, LE 10 OCTOBRE.

VENTES.

Coton. — Il s'est fait environ 300 balles des États-Unis, à prix divers.

Café. — Les transactions dans cette fête sont insignifiantes.

Sucre bru. — Rien de marquant à indiquer.

Sucre raffiné. — On a cité 5,000 kilos lombs à fl. 21 1/2.

MARCHÉ DE LIEGE DU 10 OCTOBRE 1836.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 45 85
Froment nouveau, l'hectolitre,	44 94
Seigle vieux, id.	41 50.
Seigle nouveau, id.	41 03.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.